Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 095-249500489-20250616-2025_029-DE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaient présents :
M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h40), Mme ATTIA Monia, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme Zahia AZOUANI, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain

Pouvoirs :
M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme COLAROSSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme HUBERT Elisabeth
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. LABBAS Mohamed donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

Absents :
Mme NEZAR Houria
M. GUERZOU Abderhamane
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme CHABOT Elisabeth
M. SARR Alhassan
M. PREMEL Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

M. CARTEADO Stéphane a été élu secrétaire de séance.

- Date de convocation : 09/06/2025
- Date d'affichage : 09/06/2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 6
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-029 : Remboursement des abonnements aux activités aquatiques, prolongation de la durée des cartes d'accès et dispositions diverses en raison de l'incendie au Centre Aquatique

Le Conseil Communautaire,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 095-249500489-20250616-2025_029-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2024-041 en date du 17 juin 2024 concernant les tarifs 2024-2025 du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise,
Vu la délibération n° 2022-040 portant renouvellement des conventions de mise à disposition du « Centre Aquatique du Haut Val d'Oise » au profit des associations « en résidence » : Caneton Club - SubaquaClub – Triathlon,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 26 mai 2025,

Considérant que la CCHVO a été dans l'obligation de fermer le Centre Aquatique à compter du 7 mai 2025 en raison d'un incendie,
Considérant que cette fermeture a occasionné l'annulation de l'ensemble des activités aquatiques pour lesquelles les utilisateurs avaient souscrit et payé des abonnements jusqu'à la fin du mois de juin 2025,
Considérant les demandes de remboursements des usagers effectuées auprès des services,
Considérant qu'au regard de cette situation exceptionnelle, il est proposé de procéder, à l'instar de ce qui avait été effectué lors des confinements liés au Covid, au remboursement des abonnements et de déroger exceptionnellement au principe de non-remboursement inscrit dans le règlement,
Considérant que les remboursements s'effectueront au nombre de cours supprimés, selon la tarification réglée lors de l'inscription, étant précisé que le tarif des abonnements souscrits pour plusieurs trimestres est minoré par rapport à celui d'une inscription pour un seul trimestre, détaillée ci-après :

ACTIVITÉS		CCHVO		HORS CCHVO	
		Tarif	Tarif à la séance	Tarif	Tarif à la séance
Séance à la carte, payée en ligne (réservation sur le site)		15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
1 trimestre	Aquagym / palmes - 1 séance/semaine - 14 semaines	85.00 €	6.07 €	115.00 €	8.21 €
	Bike / circuit - 1 séance/semaine - 14 semaines	100.00 €	7.14 €	150.00 €	10.71 €
	2 séances/semaine - 27 semaines (28 séances)	150.00 €	5.36 €	225.00 €	8.04 €
2 trimestres	Aquagym / palmes - 1 séance/semaine - 27 semaines	149.00 €	5.52 €	201.00 €	7.44 €
	Bike / circuit - 1 séance/semaine - 27 semaines	175.00 €	6.48 €	263.00 €	9.74 €
	2 séances/semaine - 27 semaines (54 séances)	263.00 €	4.87 €	395.00 €	7.31 €
3 trimestres	Aquagym / palmes - 1 séance/semaine - 40 semaines	204.00 €	5.10 €	275.00 €	6.88 €
	Bike / circuit - 1 séance/semaine - 40 semaines	228.00 €	5.70 €	342.00 €	8.55 €
	2 séances/semaine - 40 semaines (80 séances)	342.00 €	4.28 €	513.00 €	6.41 €

BÉBÉ NAGEUR		CCHVO		HORS CCHVO	
		Tarif	Tarif à la séance	Tarif	Tarif à la séance
Séance à la carte, payée en ligne (réservation sur le site)		15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
1 trimestre	1 enfant - 1 séance/semaine - 14 semaines	68.00 €	4.86 €	92.00 €	6.57 €
	2 enfants - 1 séance/semaine - 14 semaines	100.00 €	7.14 €	135.00 €	9.64 €
2 trimestres	1 enfant - 1 séance/semaine - 27 semaines	127.00 €	4.70 €	172.00 €	6.37 €
	2 enfants - 1 séance/semaine - 27 semaines	178.00 €	6.59 €	240.00 €	8.89 €
3 trimestres	1 enfant - 1 séance/semaine - 40 semaines	169.00 €	4.22 €	228.00 €	5.70 €
	2 enfants - 1 séance/semaine - 40 semaines	243.00 €	6.07 €	328.00 €	8.20 €

Considérant que cette solution permettra de simplifier la gestion des situations et des remboursements associés, ainsi que de répondre aux attentes des utilisateurs dans un contexte financier difficile pour la majorité de la population,
Considérant que pour les personnes ayant opté pour un paiement fractionné de leur abonnement par prélèvements automatiques, ces derniers seront maintenus sur le mois de juin,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 095-249500489-20250616-2025_029-DE

Considérant que le coût de ces remboursements représente un montant de l'ordre de 26 000 €uros,
Considérant que les utilisateurs seront remboursés par virement bancaire, effectué par le Trésor Public, après émission d'un mandat par les services de la CCHVO au plus tard le 31 août 2025,
Considérant la proposition de prolonger d'une durée de 4 mois (neutralisation de la période estivale de juillet et août 2025) la validité des cartes d'accès à l'établissement (entrées piscine ou abonnement multi-activités) des utilisateurs,
Considérant la volonté des élus Communautaires d'aider la population au regard des incidences financières de cet événement sur les loisirs de ses usagers,
Considérant que la CCHVO ne connait pas à ce jour l'impact, notamment financier, de cette fermeture sur les 3 associations, dites « en résidence » qui s'acquittent d'une redevance d'occupation,
Considérant la proposition d'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision de dédommagement des clubs en résidence en fonction des demandes et du préjudice subi,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **AUTORISE** le remboursement des abonnements en dérogeant exceptionnellement au principe de non-remboursement inscrit dans le règlement intérieur du Centre Aquatique

Article 2 : **PRECISE** que les remboursements s'effectueront au nombre de cours supprimés, selon la tarification réglée lors de l'inscription, détaillée ci-après, par virement bancaire sur le RIB fourni par les utilisateurs, effectué par le Trésor Public, après émission d'un mandat par les services de la CCHVO :

ACTIVITÉS		CCHVO		HORS CCHVO	
		Tarif	Tarif à la séance	Tarif	Tarif à la séance
Séance à la carte, payée en ligne (réservation sur le site)		15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
1 trimestre	Aquagym / palmes - 1 séance/semaine - 14 semaines	85.00 €	6.07 €	115.00 €	8.21 €
	Bike / circuit - 1 séance/semaine - 14 semaines	100.00 €	7.14 €	150.00 €	10.71 €
	2 séances/semaine - 27 semaines (28 séances)	150.00 €	5.36 €	225.00 €	8.04 €
2 trimestres	Aquagym / palmes - 1 séance/semaine - 27 semaines	149.00 €	5.52 €	201.00 €	7.44 €
	Bike / circuit - 1 séance/semaine - 27 semaines	175.00 €	6.48 €	263.00 €	9.74 €
	2 séances/semaine - 27 semaines (54 séances)	263.00 €	4.87 €	395.00 €	7.31 €
3 trimestres	Aquagym / palmes - 1 séance/semaine - 40 semaines	204.00 €	5.10 €	275.00 €	6.88 €
	Bike / circuit - 1 séance/semaine - 40 semaines	228.00 €	5.70 €	342.00 €	8.55 €
	2 séances/semaine - 40 semaines (80 séances)	342.00 €	4.28 €	513.00 €	6.41 €

BÉBÉ NAGEUR		CCHVO		HORS CCHVO	
		Tarif	Tarif à la séance	Tarif	Tarif à la séance
Séance à la carte, payée en ligne (réservation sur le site)		15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
1 trimestre	1 enfant - 1 séance/semaine - 14 semaines	68.00 €	4.86 €	92.00 €	6.57 €
	2 enfants - 1 séance/semaine - 14 semaines	100.00 €	7.14 €	135.00 €	9.64 €
2 trimestres	1 enfant - 1 séance/semaine - 27 semaines	127.00 €	4.70 €	172.00 €	6.37 €
	2 enfants - 1 séance/semaine - 27 semaines	178.00 €	6.59 €	240.00 €	8.89 €
3 trimestres	1 enfant - 1 séance/semaine - 40 semaines	169.00 €	4.22 €	228.00 €	5.70 €
	2 enfants - 1 séance/semaine - 40 semaines	243.00 €	6.07 €	328.00 €	8.20 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 095-249500489-20250616-2025_029-DE

Article 3 : **PRECISE** que ces remboursements ne concernent que les activités non suivies entre le 7 mai 2025 jusqu'à fin juin 2025

Article 4 : **AUTORISE** la prolongation d'une durée de 4 mois (neutralisation de la période estivale de juillet et août 2025) la validité des cartes d'accès à l'établissement (entrées piscine ou abonnement multi-activités) des utilisateurs

Article 5 : **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision de dédommagement des clubs en résidence en fonction des demandes et du préjudice subi et d'en fixer librement le montant dans la limite du tiers (1/3) du coût de la redevance payée

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Catherine BORGNE
Présidente

Stéphane CARTEADO
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le 17/06/2025
Affiché le : 17/06/2025
Publié le : 17/06/2025

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.télérecours.fr).